

Dossier d'adhésion Drivulinu.com

Année 2020

Merci de renseigner votre région de distribution (plusieurs régions possibles):

Grand Bastia / **Plaine Orientale** / **Nebbiu** / **Ajaccio**

Tout d'abord, tous les producteurs et productrices du Drivulinu ainsi que tous les consommateurs adhérents vous remercient de votre intérêt pour notre démarche collaborative et vous souhaitent la bienvenue dans la grande aventure du Drivulinu.

Afin de pouvoir disposer de l'ensemble des éléments pour traiter votre dossier, nous vous demandons de renvoyer la présente demande d'adhésion par mail, sous format pdf signée ou par courrier.
Pour la région Ajaccio, merci de transmettre laurence.uccelli@yahoo.fr

Une fois votre demande reçue, un comité d'agrément, organisé par des membres du conseil d'administration de l'association Una Lenza da Annacquà qui organise le fonctionnement du Drivulinu, en discutera en commission d'agrément.

Vous recevrez un mail d'agrément ou de refus, ou le cas échéant de demande de complément d'information.

Si votre dossier est accepté vous serez intégré rapidement au dispositif et pourrez vendre vos produits sur les points de distribution de votre région. La fiche descriptive de votre exploitation ainsi que celle de vos produits est importante, lors de la mise en ligne de votre profil et de vos produits ce sont ces éléments que nous utiliserons.

Pour toute aide ou complément d'information contactez-nous par mail à contact@drivulinu.com ou una.lenza@gmail.com

Le fonctionnement associatif du Drivulinu:

Le Drivulinu est un outil de vente directe en ligne porté par une association dont vous êtes, en tant qu'adhérent, membre à part entière.

Adhérer au Drivulinu signifie que tout producteur:

- s'implique à maintenir le lien de confiance et lien direct avec le consommateur

- est légitime à participer aux travaux et décisions qui régissent notre fonctionnement. L'équipe du CA qui assure le fonctionnement de l'association et de la plateforme de vente est entièrement bénévole.
- respecte l'assise associative et ses instances : une Assemblée Générale annuelle, un Conseil d'Administration et un bureau dont les membres sont élus, et qui se réunit pour acter les décisions collectives.
- est invité à prendre part aux questionnements et réflexions (collège producteur, collège consomm'acteur, collège des membres fondateurs).
- est conscient que les décisions sont discutées dans un souci de consensus et pertinence au regard de nos objectifs : l'appui global aux petit.e.s producteurs-trices corses dans le cadre de la mise en place d'un outil de vente directe collectif co-construit et co-géré.

La démarche de d'adhésion comprend 2 étapes

1. **Prise de connaissance du "Règlement intérieur adhérents Drivulinu.com"** : document ci-joint pages 3 à 12 à conserver par le producteur
2. **Envoi des documents de demande d'adhésion : liste et signatures cf documents joints " demande d'agrément Drivulinu.com 2020", "fiche descriptive"** (acceptation du règlement intérieur, mandat de vente 2020 et cotisation association 2020)

Nous vous rappelons que votre participation est conditionnée

- à l'adhésion à l'association Una Lenza da Annacquà,
- au respect des Statuts et au respect du Règlement Intérieur du drivulinu.com notamment concernant les clauses de participation volontaire au fonctionnement du collectif.

Merci pour votre implication, nous avons à cœur de continuer à déployer ce dispositif de vente directe innovant qui valorise vos productions et fidélise votre clientèle.

Le confinement et le Covid19 démontrent l'enjeu d'une production insulaire et la pertinence d'un dispositif comme Drivulinu et 2020 voit la multiplication des lieux de distribution, la logistique mutualisée étant au cœur du fonctionnement Plaine / Grand Bastia.

Les réunions producteurs prévues au printemps 2020 sont reportées à fin septembre, des dates seront communiquées prochainement : ces réunions sont très importantes car elles permettent de construire ensemble les améliorations et la compréhension du modèle économique. Un temps spécifique sera prévu sur l'analyse des taux de commissionnement et leur variation éventuelle. L'Assemblée générale de l'association, également reportée à cause des conditions sanitaires, permettra de valider les aménagements prévus entre producteurs.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ADHÉRENTS DRIVULINU.com

(A conserver par le producteur)
Mise à jour Mai 2020

Ce règlement établit les règles de fonctionnement des producteurs adhérents au Drivulinu.

SOMMAIRE :

1) Relation plateforme et membres producteurs	p 4
2) Critères de sélection des produits	p 5
3) Statuts des apporteurs	p 6
4) Responsabilité produits et respect de la législation	p 6
5) Fonctionnement de la plateforme et organisation logistique	p 6
a. Comment ça marche pour le site de vente Drivulinu ?	p 6
b. Comment ça marche pour devenir producteur autonome en vente directe ?	p 9
6) Administration de la plateforme	p 10
7) Cotisation et frais de fonctionnement	p 10
8) Sortie de la plateforme	p 12
9) Exclusion de la plateforme	p 12

Nous remercions tous nos soutiens, grâce à qui ce dispositif innovant peut être développé :

Financeurs :



Corse Active Bastia



1/ Relation plateforme et membres producteurs

Ce que nous nommerons ci-après « la plateforme du Drivulinu » est le site internet de vente en ligne www.drivulinu.com et ses liens avec le logiciel (www.cagette.net) de chaque région de distribution. Le nombre de groupes (lieux et jours de vente) et la saisonnalité de leur fonctionnement sont fixés par le Conseil d'Administration de l'association. Plusieurs sites dans chaque région fonctionnent à l'année et des groupes saisonniers pourront être mis en place sur proposition de producteurs ou consommateurs et décision du Conseil d'Administration de l'association.

Le site principal www.drivulinu.com assure la promotion du dispositif ainsi que celle de chacun des producteurs individuellement. Il regroupe l'ensemble de la communication et des informations au niveau régional et a pour vocation de devenir le portail principal de la vente directe en ligne des producteurs en Corse. Il est mis en place et géré par l'association Una Lenza da Annacquà.

La plateforme principale de vente (cagette pro drivulinu) est mise en place et gérée par l'association Una Lenza da Annacquà qui a un statut de mandataire de vente, c'est-à-dire qu'elle organise pour chaque région de distribution, pour le compte des producteurs adhérents du Drivulinu, la promotion des produits et producteurs, la mise en relation avec les clients et la distribution des commandes. **L'association ne fait pas d'achat-revente, les produits sont propriété de leur producteur jusqu'à livraison au client.**

Le Drivulinu est donc un circuit de vente directe à disposition des producteurs adhérents.

Les groupes cagettes de chaque région sont administrés par l'association Una Lenza da Annacquà et leur fonctionnement est décidé par le Conseil d'Administration de l'association.

Après une période d'accompagnement de 6 mois des producteurs adhérents et à l'issue d'une formation spécifique, il leur sera demandé d'acquérir l'autonomie pour la gestion de leurs produits mis en vente via les outils développés par l'association (cagette pro)

L'association Una Lenza da Annacquà et son partenaire ALILO proposeront au moins 2 fois par an des sessions de formation adaptées aux contraintes des producteurs (autoformation en ligne avec deux demi-journées maximum en présentiel). Un kit d'urgence est également disponible depuis avril 2020 pour faire face à la situation Covid19.

Chaque producteur s'engage à travers la signature d'un mandat de vente avec la plateforme qui précise les caractéristiques des produits confiés au drive.

Le mandat est conclu pour une année civile (le mandat 2019 a été prolongé jusqu'au 30/04/2020, le mandat 2020 est signé pour une année civile, soit du 01/05/2020 au 30/04/2020).

En l'absence de modification du règlement intérieur, il sera reconduit tacitement sous réserve des engagements du présent règlement et paiement des cotisations ou services, le cas échéant.

D'autres documents lient le producteur au drive :

- Documents de Commandes et de livraison
- Fiches producteurs
- Fiches produits
- Fiches tarifs
- Factures trimestrielles
- Et autres documents qui seront précisés au besoin.

Le format et la périodicité de transmission de ces documents pourront évoluer au cours de l'année et feront l'objet d'une large diffusion préalable par mail.

2/ Critères de sélection des produits

Les apporteurs commercialisent exclusivement les produits de leurs structures, l'achat-revente est strictement interdit.

Le mandat de vente précise pour chaque apporteur la liste des produits admis.

Tout nouveau produit mis en ligne devra faire l'objet d'une démarche volontaire de la part du producteur (transmission d'une fiche produit et d'un mandat de vente complémentaire)

Pour les producteurs :

Les produits sélectionnés pour le Drivulinu doivent, sauf dérogation¹, disposer d'au moins un signe de qualité officiel ou démarche qualité reconnue.

Pour les transformateurs :

La liste des ingrédients principaux doit être transmise.

Les ingrédients principaux devront être d'origine corse ou disposer d'un signe officiel de qualité. Le même principe de dérogation² que pour les producteurs sera accordé au cas par cas.

Pour les artisans d'art :

Les produits doivent avoir un usage en complémentarité avec l'alimentaire ou les savoir-faire traditionnels

¹ en l'absence de production agricole labellisée, ou dans le cadre d'une démarche avérée de qualité conforme à l'évolution de la charte du drivulinu, l'association pourra accorder la présence sur dérogation, de produits ne disposant pas de signes officiels de qualité.

² en l'absence d'ingrédients de production agricole labellisée, l'association pourra accorder la présence sur dérogation de produits ne disposant pas de signes officiels de qualité

3/ Statuts possibles en tant qu'apporteurs :

Sont admis :

- Les producteurs de Corse
- Les artisans et transformateurs installés et exerçant en Corse

avec plusieurs statuts possibles :

- exploitant agricole à titre principal
- exploitant agricole à titre secondaire (pluriactif)
- cotisant solidaire
- structure collective de producteurs (scop, coopérative agricole, coopérative d'activité et d'emploi)
- artisan alimentaire
- auto-entrepreneur (pour les transformateurs notamment)

4/ Responsabilité produits et respect de la législation en vigueur

Chaque adhérent est responsable de son produit en termes de qualité et de respect des règles sanitaires, de traçabilité, d'étiquetage et de disponibilité afin d'honorer ses commandes.

Chaque produit mis en ligne doit être décrit et les informations obligatoires intégrées, dont le lieu et le mode de production.

La commission d'agrément valide la liste des produits commercialisés par chaque adhérent. **Tout nouveau produit devra être validé.**

La plateforme détient la liste des producteurs et des produits.

5/ Fonctionnement de la plateforme drivulinu.com et organisation logistique

a. Comment ça marche pour le site de vente Drivulinu ?

Ce paragraphe explicite le fonctionnement du site de vente ainsi que la contribution demandée aux producteurs pour le fonctionnement et l'animation des points de distribution.

Lors de la première année d'adhésion au Drivulinu, les producteurs et artisans bénéficient d'une période de pépinière et d'un accompagnement pour la mise en ligne et la promotion de leurs produits. Passée une première période de pépinière de 6 mois et une formation spécifique, ils deviennent autonomes sur la gestion de leur site pro. Nous distinguons donc

- les producteurs accompagnés
- les producteurs autonomes.

1. **Procédure Stock & prix producteurs accompagnés** : Chaque semaine les producteurs non encore autonomes transmettent la disponibilité (type, stock, livraison mini et prix) de leurs produits par mail au drivulinu qui les référencera sur la plateforme et ouvrira les commandes. Pour les produits stockés dans le local Drivulinu, il appartiendra aux producteurs de vérifier l'état de leur stock et organiser le réassort. Les éventuels changements de prix devront être annoncés à l'avance (minimum de 8 jours avant mise en ligne), ainsi que la prévision de mise en vente de nouveaux produits non encore référencés (idem minimum de 8 jours avant mise en ligne avec photos et descriptions).
2. **Procédure Stock & prix producteurs autonomes**: Les producteurs autonomes gèrent eux même directement la disponibilité (type, stock, livraison mini et prix) de leurs produits pour les distributions auxquels ils souhaitent participer. Ils peuvent en permanence vérifier l'état de leur stock et modifier éventuellement les paramètres de vente (prix, stock...) Les produits mis en ligne sont ceux prévus au mandat de vente.
3. **Période de commande** : Durant plusieurs jours, les clients composent leur panier en ligne (la période d'ouverture en ligne des commande est variable selon les points de distribution. Se référer aux spécifications). Le site est fermé aux commandes en dehors des périodes d'ouverture de commandes spécifiques à chaque région. Si des modifications sont apportées elles sont validées en CA et transmises aux producteurs.
4. **Collecte et constitution des commandes** : A la fin de chaque vente, et à réception du mail de commande transmis par le drivulinu/cagette vous préparerez les commandes et les acheminerez (individuellement ou via le planning collectif de collecte). Les producteurs autonomes peuvent à tout moment consulter les commandes passées. Ils peuvent

les modifier jusqu'à une certaine heure (variable selon les points de distribution), heure à laquelle les référents du drivulinu valident définitivement et impriment les documents de logistique et les factures clients.

5. Planning collectif de collecte et livraison aux clients:
Vous serez invités à donner vos disponibilités (type de véhicule et dates de disponibilité) directement sur cagette.

- Producteur référent : un producteur référent est un producteur qui s'engage à participer au fonctionnement collectif par inscription dans le planning des rôles bénévoles (cf cagette) et formation interne préalable spécifique (le cas échéant) et qui sera défrayé par l'association en échange de son implication. A la fois par une indemnité kilométrique et par une indemnité liée au temps passé. Votre implication en tant que producteur référent est importante pour le bon fonctionnement de la logistique mutualisée, des messages spécifiques en ce sens sont régulièrement envoyés.
- Les lignes de livraison sont définies par le Conseil d'Administration en fonction du nombre de producteurs concernés et des volumes de vente. Le fonctionnement avec une logistique mutualisée, que les producteurs référents permettent d'assurer et pérenniser, est un des points forts du fonctionnement du Drivulinu. En effet cela permet une meilleure répartition de la charge de travail, tant pour l'association que pour les producteurs.

La ligne de la plaine orientale est aujourd'hui pleinement fonctionnelle.

D'autres lignes viennent d'ouvrir (Nebbiu, Cumpremu Qui (Bastia centre)...) et dépendront aussi du nombre de producteurs qui souhaitent s'impliquer comme producteurs référents. En l'absence d'une ligne collective organisée, un allègement de la commission de vente pourra être demandé au CA de l'association pour des périodes de 3 mois renouvelables.

- D'autre part, il est demandé à chaque producteur, de manière **bénévole et volontaire** de participer à au moins **3 distributions par an** afin de conserver le contact qui caractérise la vente directe et de contribuer au fonctionnement collectif et associatif. A l'aide de bénévoles consommateurs, vous participerez à la préparation des commandes et à la livraison. Lors de la distribution et selon les points de distribution vous pourrez disposer d'un espace pour présenter vos produits et les vendre (à Borgo notamment, pour Toga attente d'autorisation), en dehors de toute commission. Une communication préalable permettra de prévenir la clientèle de votre venue. Vous êtes invités, dès le début d'année à prévenir des périodes qui vous sont les plus favorables.

6. Paiement des commandes.

Les commandes vous concernant vous seront réglées par virement le mois suivant, déduction faite de la commission. Une facturation trimestrielle vous permettra de connaître le chiffre d'affaires réalisé ainsi que la commission facturée. Les producteurs autonomes cagette disposent de la fonctionnalité avancée autorisant toute une palette de statistiques de vente pour pouvoir confirmer/simplifier leur propre suivi comptable.

La plateforme s'inscrit dans une démarche d'éco-responsabilité :

- Incitation au covoiturage (collecte et livraison mutualisée des produits commandés)
- Renforcement du lien producteurs-consommateurs
- Optimisation du transport
- Réduction des emballages
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- Mise en valeur des produits fabriqués dans le respect de l'environnement
- Soutien de l'économie locale dans un esprit social et solidaire

b. Comment ça marche pour devenir producteur autonome en vente directe ?

A l'issue d'une première période de lancement par la participation à la vente sur Bastia, vous deviendrez vous même administrateur de vente en ligne. Ainsi vous deviendrez autonomes pour gérer la mise en vente de vos produits sur les groupes du drivulinu grand Bastia. De plus vous pourrez devenir vous-même administrateurs de vos propres points de livraison collectifs ou individuels, proches de chez vous, sur votre exploitation, vos marchés et foires... Pour plus d'information voir le site www.cagette.net sur la thématique cagette pro. C'est de cette manière que chacun d'entre vous deviendra acteur pour créer des groupes de vente directe sur des territoires encore non desservis et parfois isolés.

L'association Una Lenza da Annacquà et son partenaire ALILO (créateur du logiciel libre cagette.net et « activateur de circuit court ») vous proposeront 2 fois par an une formation spécifique adaptée. Elle se déroule en général sur deux demi-journées en présentiel et 5 semaines en ligne depuis chez vous à votre rythme.

L'association vous accompagnera ensuite pour la prise en main de l'outil et vous aidera à préparer le projet, à intégrer un réseau de producteurs partenaires et de consomm'acteurs motivés.

Enfin, l'association Una Lenza da Annacquà et le Drivulinu.com vous accompagneront dans la mise en place effective de votre cagette pro et en fera la promotion via le site drivulinu.com qui aura pour vocation de devenir un portail des productions locales.

Votre Cagette pro vous permettra de vendre dans le cadre des groupes du drivulinu grand Bastia via la logistique existante et de bénéficier de l'expérience d'une logistique efficace permettant de réduire les temps et coûts de livraison.

Vous pourrez également devenir vous-même promoteur de l'essaimage du dispositif de vente directe en ligne drivulinu en générant des groupes de vente avec d'autres producteurs adhérents de l'association.

6/ Administration de la plateforme

L'association Una Lenza da Annacquà

- met en place et fait fonctionner le site drivulinu.com et cagette pro drivulinu sur lequel vous apparaissez dès votre inscription sans obligation de livraison ni en quantité ni en régularité. Votre présence sur drivulinu.com est permanente, vous avez votre page vitrine personnalisée accessible toute l'année : un superbe outil de visibilité et communication.
NB : la présence en tant que producteurs sur le site Drivulinu.com est conditionnée au suivi de la formation ALILO et l'obtention de l'autonomie Cagette Pro.
- propose une prestation d'organisation logistique permettant de diminuer les trajets individuels en les mutualisant : **de fait, en 2020, vous ne vous engagez qu'à 3 participations bénévoles pour l'année;**
- Assiste les producteurs éloignés des routes de desserte logistique pour construire des solutions fiables et durables;
- fait la promotion du site drivulinu.com et de ses producteurs avec un plan communication dédié. Ce site a pour vocation de devenir un portail incontournable de la production corse locale et de qualité ;
- a mis en place dès 2019, un dispositif d'essaimage pour améliorer le maillage des groupes cagette sur l'ensemble de la Corse.

7/ Cotisations et frais de fonctionnement

Des frais forfaitaires ont été évalués. Toute modification fera l'objet d'une analyse collective avec participation des collègues producteurs, artisans et consommateurs.

Chaque adhérent doit s'acquitter des cotisations ou frais suivants :

1/ Cotisation d'adhésion à l'association
Una Lenza da Annacquà : 25€ par an

2/ Droits d'entrée dispositif Drivulinu : offerts pour 2020 (au lieu de 60€ en 2016)

3/ Frais de fonctionnements :

La commission fonctionne par tranches mensuelles:

Commission HT sur les ventes mensuelles HT par tranche :		
Ventes entre 0 2000€	Entre 2001€ et 4000€	Au delà de 4000€
17 %	5 %	0 %

Ainsi la tranche de vente de 0 à 2000 Euros sera chargée à 17%, puis s'ajoutera la commission de 5% sur la tranche éventuelle de 2001 à 4000 Euros.

La commission HT est calculée sur les ventes mensuelles Hors taxes. Une TVA de 20% est appliquée en sus (donc commission de 20,4% TTC sur les ventes HT) puisque le dispositif Drivulinu entre dans le champ d'une activité commerciale associative assujettie à TVA.

Les frais liés au règlement Carte Bleue sont de 3% sur les ventes HT, donc il reste 17-3= 14% de commissions réellement encaissées par l'association.

Sur ces 14% :

4% sont directement liés aux frais comptables et expert-comptable

10% sont affectés aux fonctionnements logistiques (loyer local, frais divers impression et petit matériel, indemnités kilométriques et prestations temps logistique passé pour les producteurs référents).

Pour les producteurs non assujettis à la TVA, Ventes HT=Ventes TTC et la commission sera calculée sur les ventes TTC.

Le règlement des producteurs s'effectue en début de mois suivant le mois effectif des ventes, déduction faite de la commission sur les ventes.

Les prix de vente sont définis par chaque producteur **dans une logique de prix juste pour le producteur et le consommateur. NB les temps de présence et de trajet sont très nettement diminués par rapport à un marché, la logique est de maintenir le prix de vente directe le plus juste pour les consommateurs.** La commission n'est pas une marge commerciale mais uniquement une marge permettant de contribuer aux charges fixes de l'association et charges de fonctionnement du Drivulinu.

8/ Sortie de la plateforme

Le contrat de mandat liant l'adhérent et la plateforme peut être rompu l'une au l'autre des parties avisant de sa décision par par courrier (mail dûment reçu ou recommandé AR). La durée du préavis est de 3 mois.

En cas d'exclusion de la plateforme, les modalités prévues au paragraphe exclusion s'appliquent.

Aucun remboursement d'adhésion ne sera effectué.

9/ Exclusion de la plateforme

Tout manquement dûment constaté aux règles précédentes peut conduire momentanément ou définitivement au retrait des produits de la plateforme ou à l'exclusion du membre défaillant.

Le producteur adhérent a l'obligation de fournir au Drivulinu les dernières mises à jour des certificats de labellisation et signes de qualité, ainsi que le cas échéant tous autres documents justifiant le respect de ses engagements Qualité (AB, AOP, etc...). Dans le cas contraire, le Drivulinu est en droit de suspendre les ventes du producteur en attendant l'obtention des documents exigés.

En cas de mise en vente d'un produit non agréé par un mandat ou en cas d'un produit qui ne respecte pas la dite charte d'adhésion ou le mandat de vente, le Drivulinu s'autorise à consigner les gains obtenus sur ledit produit depuis sa mise en ligne.

Dans le cas où un producteur ne participerait pas aux actions collectives auxquelles il s'est engagé (distribution, livraison) ou ne ferait pas les efforts attendus pour son autonomie sur l'outil de vente, le CA se réserve le droit de ne pas renouveler l'adhésion l'année suivante.

Les communications de toute sorte et mailing commerciaux directs utilisant les adresses des consommateurs utilisateurs de la plateforme sont interdits et doivent passer par le drivulinu qui se réserve le droit de les refuser ou modifier.

Dans une première étape, le membre concerné par un manquement aux règles recevra un mail de l'association lui signalant les éléments pouvant concourir à l'exclusion et lui demandant les mesures correctives pour se conformer au règlement intérieur. Au-delà du délai défini, si les mesures correctives ne sont pas appliquées le membre défaillant sera exclu du Drivulinu sans préavis

Aucun remboursement ne sera effectué.

LISTE DES DOCUMENTS ET JUSTIFICATIFS (à remplir et fournir pour le comité d'adhésion de renouvellement)

- Engagement Producteur
- Chèque d'adhésion / Cotisation 2020 (sera débité uniquement en cas d'agrément) OU adhésion directement via hello-asso
- Fiche administrative
- Estimation d'apport au Drivulinu
- Mandat de vente
- Annexe : Engagement Artisan Transformateur

Autres documents :

- Attestation MSA
- Relevé d'exploitation (le cas échéant)
- Derniers Certificats des labels de qualité (bio, AOP, etc.)
- Extrait Kbis ou inscription au répertoire Sirene
et n° tva intracom
- Attestation assurance RC (responsabilité civile)
- RIB

Engagement Producteur

Je soussigné(e)

Producteur de :

Atteste par la présente avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du drivulinu.com et m'engager à le suivre en tous points.

J'ai bien compris que chaque produit doit être mentionné sur le mandat de vente

Changement de produit (composition) ou de gamme:

je m'engage à prévenir l'association de tout changement afin de mettre à jour les mandats de vente et garantir la mise à jour du produit sur la plateforme de vente.

Je suis un producteur labellisé

Label(s) :

- IGP AOP

si en conversion AB :

- année de conversion (1 ou 2 ou 3) : ____
- J'ai le droit d'afficher le logo AB : oui-non (rayer mention inutile)

- AB - Bio : organisme certificateur :**

- Autre :** _____

mention manuscrite "Lu et approuvé"

signature :

Cotisation 2020

Demande d'adhésion de (Nom Prénom):

**Merci de bien vouloir joindre votre règlement à l'ordre de
Una Lenza da Annacquà:**

• Cotisation à Una Lenza da Annacquà **25€**

Réglé par chèque n° _____,
banque _____

Le ____/____/____

ou virement directement via hello asso le :

**Ce chèque sera encaissé après agrément par la commission
d'agrément, vous recevrez un mail de confirmation.**

Fiche administrative

Date de demande :	
Votre Nom et Prénom :	
Votre raison sociale :	
Date de création et/ou installation :	
Votre statut :	
N° Siret ou N° MSA :	
Taux de TVA N° Intracom :	
Votre adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Votre lieu de production :	

Si vous transformez vos productions agricoles, avez-vous un atelier en dispense d'agrément ou aux normes CE ? Si oui : numéro :	Oui / Non
Organisme certificateur :	

**Vos précisions sur votre démarche,
votre éthique, et tout détail sur vos
produits ou votre production qui
permettent d'apprécier la qualité de
vos productions:**

Mandat de vente: Convention de dépôt-vente de produits alimentaires et artisanaux (à retourner complété et signé)

ENTRE les soussignés :

- M./Mme,
agriculteur(e)/artisan(e) à,
Nom exploitation :
N° TVA Intracom (si assujetti),
Taux de TVA (si assujetti).....

ci-après dénommé(e) “le Déposant”

et

- le drive de producteurs DRIVULINU (nom commercial déposé à l’INPI) , créé et représenté par l’Association Corse d’Agroécologie Una Lenza da Annacquà (Siret 538 078 866 00018, N° TVA Intracom R52 538078866) sise au 24 allée des rossignols à 20620 Biguglia ci-après dénommée “le Drivulinu”,
il a été exposé et convenu ce qui suit:

EXPOSÉ :

Cette convention permet d’assurer aux consommateurs du Drivulinu une gamme de produits apportés par les Déposants au lieu de tri et distribution (ces lieux varient en fonction des régions de distribution (le local principal de Drivulinu situé avenue de Rassignani à BORGIO (silo en face de Demeures Corses) est le local de tri des distributions du Grand Bastia). La vente des produits alimentaires et artisanaux se fait dans le respect des dispositions réglementaires (paquet Hygiène européen). Cette convention vise à assurer la transparence entre les Déposants et le Drivulinu, en formalisant les engagements réciproques.

CONVENTION :

Objet :

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles le Déposant (nommé ci-dessus) remet en dépôt-vente, c’est-à-dire en dépôt à l’intention d’une cession directe au consommateur, des produits alimentaires et artisanaux repris au point 6.

Clauses :

1. Modalités de dépôt-vente :

Le prix de vente des produits confiés au dépôt-vente est fixé par le Déposant, sur le site internet du Drivulinu.

Le Déposant :

- accorde un mandat au Drivulinu afin de vendre pour son compte le(s) produit(s) désignés sur la présente convention, dans la journée. Les produits non périssables pourront néanmoins être conservés en dépôt-vente au local de tri pendant une durée vue avec l’association, à condition que les deux parties

soient d'accord (preuve écrite sous forme d'email ou lettre signée (bon de livraison).

- accorde au Drivulinu le prélèvement, lors du règlement de ces produits par le client, du montant de la commission prévue au Règlement Intérieur du Drivulinu, en pourcentage du prix de vente HT, en fonction des services souscrits.
- s'engage à vérifier la conformité de sa commande le jour de livraison.
- s'engage à indiquer au Drivulinu les instructions nécessaires à :
 - l'entreposage de ses produits
 - l'argumentaire relatif aux qualités des produits déposés
- s'engage à respecter la réglementation sanitaire relative aux aliments et à étiqueter ses produits selon la législation en vigueur.
- peut mettre à la disposition du Drivulinu des produits destinés à la dégustation ou à l'essai pour une promotion client. Ces produits mis à disposition des consommateurs ne seront pas comptabilisés dans le stock déposé, et ne feront pas l'objet d'une vente.

Le Drivulinu :

- est seul responsable du choix des produits proposés sur le site Drivulinu.
- se réserve le droit de vérifier la conformité des produits livrés au bon de livraison.
- fournit une facture périodique (mensuelle ou trimestrielle) indiquant la commission appliquée sur les ventes réalisées.
- s'engage à conserver les produits dans des conditions respectant l'emballage, l'état d'origine, et sans altération. Tout produit ayant subi une altération due à un mauvais stockage ou une mauvaise manipulation de la part du Drivulinu sera payé par le Drivulinu au facturant comme tout produit vendu normalement.
- s'engage à contracter une assurance garantissant la responsabilité civile, le vol, les dégâts des eaux et l'incendie à l'intérieur de son local et de son véhicule de livraison, de façon à protéger les produits déposés, à la vente et en stock. En cas de perte, vol, inondation, incendie, le Drivulinu supporte le coût des produits à remplacer, qu'il rembourse aux Déposants sur la base du prix de dépôt fixé initialement.

2. Règlement :

Le Drivulinu s'engage à régler au Déposant, et ce après un délai d'encaissement bancaire maximum d'un mois à compter de la fin du mois (30 jours fin de mois) le montant lui revenant (prix de la vente moins la commission) par virement bancaire sur le numéro de compte indiqué par le Déposant.

3. Fin de contrat, résiliation :

Le Drivulinu se réserve le droit de retirer immédiatement de la vente :

- tout produit présentant un vice de forme,
- tout produit en contradiction avec le Règlement Intérieur du Drivulinu,
- tout produit pour lequel le Drivulinu aurait un doute sur la provenance ou l'identité de son producteur.

Dans tous les cas de résiliation ou d'annulation, le Drivulinu tiendra à la disposition les produits stockés invendus. Si le Déposant n'est pas venu retirer le ou les produits dans le mois suivant la résiliation, l'annulation ou l'expiration du présent contrat, le Drivulinu sera en droit d'en disposer librement.

4. Responsabilités - litiges :

Le Drivulinu ne saurait répondre de la qualité des produits vendus pour le compte des Déposants. Dans tous les cas de litiges soulevés par les clients, le Déposant est le seul responsable. Il se porte garant du remplacement ou du remboursement des produits défectueux auprès des clients. Si un litige venait ultérieurement faire annuler la vente réalisée par le Drivulinu, la commission versée à son occasion lui serait acquise de plein droit.

Le Drivulinu exerce la responsabilité de gardien des produits déposés ; il est uniquement responsable des défauts pouvant résulter des dégradations subies du fait de l'entreposage. Le Déposant reconnaît avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Drivulinu et des Conditions Générales de Vente qu'il approuve en totalité.

5. Date d'effet et durée :

La présente convention prend effet le jour de la signature des deux parties (Déposant et Drivulinu). Elle est conclue pour une durée d'un an. La dénonciation de cette convention peut intervenir sur demande de l'une ou l'autre des parties.

Le Déposant certifie sur l'honneur être le seul producteur légal des produits confiés au Drivulinu.

6. Principaux produits pour cette convention :

Jusqu'au 10/05/2021

le Déposant (nommé en page 1) confiera en dépôt-vente au Drivulinu les catégories de produits suivantes: LISTER LES PRODUITS. (Certains produits de type légumes, agrumes, fruits d'été, viande de veau à la découpe, charcuterie, savons... peuvent faire l'objet d'une appellation générique).....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le

Le déposant

ANNEXE

Engagement Artisan -Transformateur

Rappel : l'association souhaite promouvoir des productions de qualité avec une garantie d'origine afin de créer une relation de confiance avec ses consommateurs, dans l'éthique de l'agroécologie.

En conséquence nous vous proposons de vous engager dans une démarche évolutive d'amélioration qualité.

Le comité d'agrément souhaite valider d'une part vos produits avec des critères précis et non arbitraires et d'autre part votre démarche d'amélioration, c'est pourquoi nous vous remercions de répondre aux questions ci-dessous et joindre les pièces justificatives.

Je soussigné(e)

-
- Artisan**
 - Transformateur**
- des produits suivants :**
-

Atteste par la présente avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du drivulinu.com et m'engager à le suivre en tous points.

J'ai bien compris que chaque produit doit être mentionné sur le mandat de vente.

Changement de produit (composition) ou de gamme :

Je m'engage à prévenir l'association de tout changement afin de mettre à jour les mandats de vente et garantir la mise à jour du produit sur la plateforme de vente.

Je suis un transformateur labellisé ; LABEL(S) :

Je suis un transformateur non labellisé

**Mention manuscrite "Lu et approuvé"
Et signature :**

FICHE D'ORIGINE DE TOUS LES INGREDIENTS PAR RECETTE/TRANSFORMATEURS

NOM DU TRANSFORMATEUR OU RAISON SOCIALE :

Liste exhaustive des ingrédients toutes recettes confondues	Approvisionnement magasin	Direct Producteurs	Cueill-ette Sauvage	Cueill-ette chez un particulier	Produit chez moi	Production locale	Label
<i>Ex : Tomates</i>				X		X	
<i>Ex : fromage</i>		CAPRA PARC				X	Casgiu Casanu
<i>Ex: Farine</i>	X						AB
<i>Ex: Vinaigre de miel</i>					X	X	

